

Mont de Marsan, le 06 juin 2019



<http://amisdelaterre40.fr/spip/index.php>
<https://www.facebook.com/amisdelaterre.landes/>

Courriel : landes@amisdelaterre.org
Les Amis de la Terre des Landes
Maison des Associations
24, Boulevard de Candau

Monsieur le Vice Président en charge de la
gestion du Port de Capbreton
Service Port et Lac/MACS
Maison du Port
BP 49
Môle Emile BIASINI
40130 CAPBRETON

Objet : Concertation dragage du Port de Capbreton

Réf : cab/PF/Amis de la Terre du 03 mai 2019

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 03 mai 2019. La lecture de cette lettre nous amène à vous apporter les précisions suivantes :

➤ L'affirmation selon laquelle vous auriez été alertés sur l'ensablement du bassin et du chenal par les usagers du port nous paraît inconcevable. En effet, les personnels des instances administratives et politiques en charge de la gestion du port sont en place depuis plusieurs années, et le constat de son ensablement est connu depuis longtemps. Des promesses de dragage sont régulièrement faites, et des surcotisations sont d'ailleurs prélevées auprès des plaisanciers dans cette optique.

De plus, en fin d'année dernière, un plan de dragage a été dévoilé aux plaisanciers, et ce, par vos services, notamment en charge du bulletin du port. A cette occasion, nous avons découvert qu'une partie du port ne pouvait pas être draguée, les valeurs N1, voire N2 du référentiel défini par l'arrêté du 9 août 2006 étant dépassées.

Cette affirmation fait suite aux déclarations de Monsieur le Maire de Capbreton, Président de l'atelier port et lac de MACS le 27 janvier 2018 lors de l'AG de l'UNPC : Monsieur le Maire a détaillé le processus de dragage du port et a précisé que les travaux étaient maintenant bien planifiés. Il a également indiqué qu'une partie des sédiments étaient vraisemblablement trop pollués, et qu'un traitement à terre occasionnerait un surcoût trop élevé pour être réalisé.

➤ Concernant les modalités et la méthodologie de cette concertation :

Vous faites porter la responsabilité de la non communication des analyses des sédiments sur la seule société « Palabréo ». Nous ne pouvons croire un seul instant que cette société soit à l'origine de cette décision. Vous semblez avoir oublié que nous vous avons réclamé ces résultats bien avant la désignation de ce cabinet.

Si le premier temps du débat doit effectivement porter sur l'opportunité du projet, il nous paraît indispensable que ces analyses soient portées à la connaissance du public, ces éléments techniques conditionnant les modalités du dragage, ainsi que les coûts financiers induits.

Vous estimez qu'un acteur ou un groupe d'acteur ne pouvait avoir un avantage comparatif : La diffusion de ces données au public aurait permis d'écartier cet écueil...

A ce jour, nous constatons que nous n'avons pas d'explication plausible concernant le refus de communiquer ces documents, d'une part à notre association, mais également au public concerné par la concertation.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos plus cordiales salutations.

Pour Les Amis de la Terre,
La Présidente

